



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Le Directeur général de l'aménagement, du logement
et de la nature*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

*Le Directeur général des politiques agricole,
agroalimentaire et des territoires*

à
destinataires in fine

Paris, le 20 NOV. 2012

Madame, Monsieur,

Le Groupe National Loup (GNL) est l'instance de concertation nationale de l'État avec les acteurs concernés pour l'élaboration et le suivi de la mise en oeuvre du Plan National d'Action (PNA) sur le loup. Le second PNA 2008-2012 a été caractérisé par l'expansion géographique du loup en dehors de son aire antérieure du massif des Alpes. Dans les zones nouvellement colonisées (Vosges, Massif-Central et Pyrénées), des situations orographiques et des systèmes de production de l'élevage différents ont soulevé des questions nouvelles.

Les deux ministères responsables de la mise en oeuvre des politiques liées au loup ont choisi la période transitoire entre l'évaluation du second plan et l'élaboration du plan 2013-2017 pour modifier la composition du GNL. Celui-ci devrait être plus représentatif de l'ensemble des territoires où le loup est présent. Sont appelées à nommer un représentant à cette instance les organisations représentatives au niveau national.

Les organisations professionnelles agricoles seront représentées par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, par la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, par les Jeunes Agriculteurs, par la Confédération Paysanne, par la Coordination Rurale et par la Fédération Nationale Ovine.

Les associations de protection de la nature seront représentées par France Nature Environnement, par FERUS et par World Wildlife Fund.

Les chasseurs et les lieutenants de louveterie seront respectivement représentés par la Fédération Nationale des Chasseurs et par l'Association des Lieutenants de Louveterie Française.

Il est demandé à chacune de ces organisations de désigner un représentant national qui participera aux réunions du GNL et à ses réunions techniques.

La double représentation d'une organisation devra rester exceptionnelle; justifiée par le thème de la réunion et préalablement portée à connaissance du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) et du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).

Compte-tenu de leur expertise, l'Association des Bergers des Hautes-Alpes et l'association des Eleveurs de Montagne désigneront leur représentant à titre d'observateurs au GNL, bien qu'elles ne soient pas représentées au niveau national.

Ces organisations sont invitées à porter à connaissance du MAAF et du MEDDE le nom de ce référent ainsi que les coordonnées auxquelles devront être adressés les invitations, comptes-rendus de réunion et toute autre information du GNL.

Les élus seront représentés, pour le Parlement, par Monsieur Christophe CASTANER, député des Alpes-de-Haute-Provence ainsi que par un représentant de l'Association Nationale des Elus de Montagne.

La sous-direction de la protection et de la valorisation des espèces et de leurs milieux du MEDDE et la sous-direction de la biomasse et de l'environnement du MAAF continueront à piloter le GNL.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Rhône-Alpes continuera d'assurer la coordination technique inter-régionale en lien avec la direction régionale de l'agriculture et de la forêt Rhône-Alpes. A ce titre, elles seront associées au travail du GNL et participeront aux réunions.

Les massifs des Alpes, des Vosges, du Jura et le massif Central seront chacun représentés par un service de l'Etat.

L'établissement public des Parcs Nationaux de France et la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux désigneront leur représentant au GNL.

Le Conseil National de la Protection de la Nature, le Centre d'Etudes et de Recherches sur le Pastoralisme Méditerranéen et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage continueront à assurer l'expertise du dossier et désigneront également leur représentant au GNL.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Enjoint à la Directrice de l'eau et de la
biodiversité

Albert SCHMITT

Le chef du service de la stratégie
agroalimentaire et du développement durable

ERIC GURY